

RAPPORT DE GESTION 2018



Sommaire

| | |
|--|----|
| Message du Président du Conseil de Fondation | 4 |
| Message du Directeur Général | 5 |
| Organes statutaires | 6 |
| Organisation | 8 |
| Activités en chiffres | 12 |
| Travaux & Planification | 20 |
| Exploitation | 22 |
| Administration & Finances | 26 |
| Service du Stationnement | 27 |
| Systèmes d'Information | 28 |
| Focus: velocity.ch et Scan Car | 30 |
| Etats financiers consolidés | 36 |
| Rapport de l'organe de révision | 72 |

Message du Président du Conseil de Fondation



A la veille de son cinquantième anniversaire, la Fondation des Parkings confirme son dynamisme au service de la mobilité du canton de Genève.

L'année écoulée a été marquée notamment par le transfert du contrat de prestations portant sur le contrôle du stationnement, de l'Etat à la Ville de Genève, pour les années 2019 à 2021. Une nouvelle convention portant sur la gestion des systèmes d'encaissement des taxes de stationnement (horodateurs, smartphones) en Ville de Genève a également été signée pour l'année 2019. Ces deux conventions ont été établies de façon à pouvoir être étendues aisément à toutes les communes qui en feront la demande, le but étant d'harmoniser progressivement le contrôle du stationnement et les moyens de paiement du stationnement en voirie dans l'ensemble du canton.

Le chantier du parking de la gare du Léman Express de Chêne-Bourg bat son plein. La Fondation offrira ainsi plus de 500 places, dont 100 places destinées aux abonnés P+R et aux utilisateurs du Léman Express.

Le Département des Travaux de la Fondation travaille par ailleurs activement sur les projets - dont le canton aura très rapidement besoin - de nouveaux parkings P+R, notamment au Bachet, à Bernex ou encore aux Tuileries.

En ce qui concerne l'exploitation des parkings existants, la Fondation maintient ses actifs au plus haut niveau de qualité. Elle a créé plus de 139 places pour les deux-roues motorisés et a encore enrichi son offre de places de recharge pour les véhicules électriques.

La Fondation reste également attentive au futur développement de la gare Cornavin et aux projets de modification du parking de la gare, dont elle est l'actionnaire principal (49 %).

Ce ne sont pas moins de 200 millions qui seront investis ces 20 prochaines années pour mener à bien toutes les constructions de parkings prévues. La Fondation a la responsabilité de générer des profits, qui sont capitalisés pour financer ces futurs ouvrages. Il est donc du devoir du Conseil d'encourager toutes les décisions qui permettent à celle-ci de se développer financièrement, afin qu'à l'avenir, les moyens financiers soient toujours au rendez-vous et qu'elle ne devienne pas une charge pour l'Etat.

En ma qualité de Président du Conseil, je continuerai ces prochaines années à promouvoir l'activité de la Fondation, dans le respect des politiques publiques mais avec un esprit d'indépendance et d'entreprise, garant d'un développement dynamique.

Antoine de RAEMY

Message du Directeur Général



Nouveaux mandats, nouveaux services, chantiers et préparation de chantiers liés au Léman Express, rénovation des ouvrages existants, renforcement des équipes... l'année 2018 a été riche en développements.

L'impressionnant chantier du parking de Chêne-Bourg illustre parfaitement l'expertise de la Fondation en matière d'ouvrages. Ce chantier très technique se déploie sur 130 mètres de long, 40 mètres de large et 17 mètres de profondeur. L'entreprise Marti Construction, chargée des terrassements et travaux spéciaux, a même été sollicitée pour présenter le projet à l'Université de Fribourg. Le futur parking illustre non seulement le savoir-faire technique de la Fondation mais également son expérience en matière de gestion et d'exploitation de parkings. Chêne-Bourg est un ouvrage mutualisé. Cette solution, préconisée par la Direction, a permis de réduire sensiblement le nombre de places et d'alléger la facture du chantier d'une dizaine de millions de francs.

En termes de rénovations et d'aménagements, le *European Standard Parking Award off-street Gold* reçu pour deux ouvrages, Gazomètres et Plainpalais, démontre, une fois encore, l'importance que la Fondation accorde à la qualité de ses installations et de ses services.

A relever également la distinction obtenue pour les activités sur la voie publique. La Fondation est le premier gestionnaire de parkings suisse à solliciter et remporter le *European Standard Parking Award on-street Gold*, qui récompense la haute qualité globale de l'offre de stationnement, y compris les moyens de paiement proposés aux usagers, et du contrôle sur la voie publique. L'évaluation a, par ailleurs, permis

d'identifier ce qui pouvait être amélioré dans les processus et outils de travail, afin, notamment, de tirer le meilleur parti du système de *Scan Car*, introduit en début d'année.

La Fondation des Parkings continue à remporter de nouveaux mandats de gestion, comme celui du parking Cluse des HUG. Le développement considérable des activités implique un renforcement des compétences internes. C'est dans cet esprit qu'a été créé le service Achats, qui répondra aux besoins de tous les départements.

Créé fin 2017, le Département des Systèmes d'Information s'est structuré afin de mettre en oeuvre la stratégie de la Fondation en matière d'offre numérique. Il a, notamment, développé une application de paiement et d'accès aux vélostations inédite en Suisse, *velocity.ch*. Ce savoir-faire s'exporte, puisque d'autres villes suisses sont intéressées par *velocity*, à commencer par Bellinzzone, qui mettra le système en place en 2019.

L'année 2018 se termine avec un résultat de CHF 7'758'000.-, supérieur au budget de 37 %. A l'aube de ses 50 ans, la Fondation des Parkings se porte bien, elle est d'ailleurs un modèle de référence dans de nombreux domaines. Les défis à venir sont nombreux, tels l'intégration du numérique, l'arrivée du Léman Express et l'adaptation à de nouveaux modes de mobilité. A l'aide des ressources financières dont elle dispose mais surtout grâce à l'engagement et au professionnalisme de son personnel, la Fondation pourra y faire face. Elle pourra également continuer à développer ses compétences et remplir les nombreuses tâches de service public qui lui sont confiées.

Jean-Yves GOUMAZ

Organes statutaires

Le Conseil de Fondation

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat:

- Mme CHATELAIN Elisabeth
- Mme HARDYN Nathalie
- Mme HOVAGEMYAN Asma (depuis le 1^{er} décembre 2018)
- M. LEUBA Dominique
- M. ODIER Jean-Marc (jusqu'au 30 novembre 2018)
- M. de RAEMY Antoine
- M. de SAUSSURE Nicolas

Membres désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève, représentant celui-ci:

- M. KREBS Philippe (depuis le 1^{er} décembre 2018)
- M. MINO Jacques (jusqu'au 30 novembre 2018)
- M. PAGANI Rémy (jusqu'au 30 novembre 2018)

Membres désignés par l'Association des communes genevoises, représentant celle-ci:

- Mme KAST Carole-Anne, Maire de la Ville d'Onex (jusqu'au 30 novembre 2018)
- Mme RASMUSSEN Isabelle, Maire de la commune de Prégny-Chambésy (depuis le 1^{er} décembre 2018)

Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci:

- M. ANDERSEN Michael Union démocratique du centre (depuis le 1^{er} décembre 2018)
- M. BERTHET Jean Parti socialiste
- Mme CASUTT-ETTER Martine Parti démocrate-chrétien
- M. FLURY Christian Mouvement citoyens genevois
- M. GAUTHIER Pierre Ensemble à Gauche (jusqu'au 30 novembre 2018)
- M. MIFFON Claude Parti libéral-radical
- M. NIDEGGER Yves Union démocratique du centre (jusqu'au 30 novembre 2018)
- M. RINALDI Daniel Les Verts (jusqu'au 30 novembre 2018)
- M. TINGUELY Dominique Les Verts (depuis le 1^{er} décembre 2018)
- Mme ZAUGG Cecilia Ensemble à Gauche (depuis le 1^{er} décembre 2018)

Le Conseil de Fondation s'est réuni à cinq reprises en 2018.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de:

- M. de RAEMY Antoine Président
- M. MIFFON Claude Vice-président (dès le 1^{er} décembre 2018)
- M. ODIER Jean-Marc Vice-président (jusqu'au 30 novembre 2018)
- Mme CHATELAIN Elisabeth
- Mme HARDYN Nathalie (dès le 1^{er} décembre 2018)
- M. RINALDI Daniel (jusqu'au 30 novembre 2018)
- M. de SAUSSURE Nicolas (dès le 1^{er} décembre 2018)

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu huit séances en 2018.

L'organe de révision

Dans sa séance du 14 mai 2018, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a mandaté BDO SA en tant que contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2018.

La Direction de la Fondation des Parkings

- M. GOUMAZ Jean-Yves Directeur Général
- M. BERTOSSA Stéphane Directeur Administration & Finances
- M. DRÊME Laurent Directeur Travaux & Planification
- M. MARCOZ Gilles Directeur des Systèmes d'Information
- M. MASCALI Gaëtan Directeur Service du Stationnement
- M. ZUBER Damien Directeur Exploitation

Organisation

L'effectif du personnel de la Fondation des Parkings, au 31 décembre 2018, était de 176 personnes, dont 5 apprentis (2017 : 160 personnes), soit :

| | | |
|---------------------------|---------------------|-------------------------|
| Direction Générale | 6 personnes | (5 en 2017) |
| Travaux & Planification | 3 personnes | (3 en 2017) |
| Exploitation | 37 personnes | (36 en 2017) |
| Service du Stationnement | 91 personnes | (80 en 2017) |
| Administration & Finances | 20 personnes | (19 en 2017) |
| Systèmes d'Information | 10 personnes | (8 en 2017) |
| Apprentis | 5 personnes | (5 en 2017) |
| Services | Communication | 1 personne (1 en 2017) |
| | Juridique | 1 personne (1 en 2017) |
| | Ressources Humaines | 2 personnes (2 en 2017) |

La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2018 le label « 1+pour tous ». Ce label distingue les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.

La Fondation des Parkings, entreprise formatrice, est activement engagée dans la formation d'employés de commerce CFC. Elle offre à ses apprentis une formation et un suivi de qualité, afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.



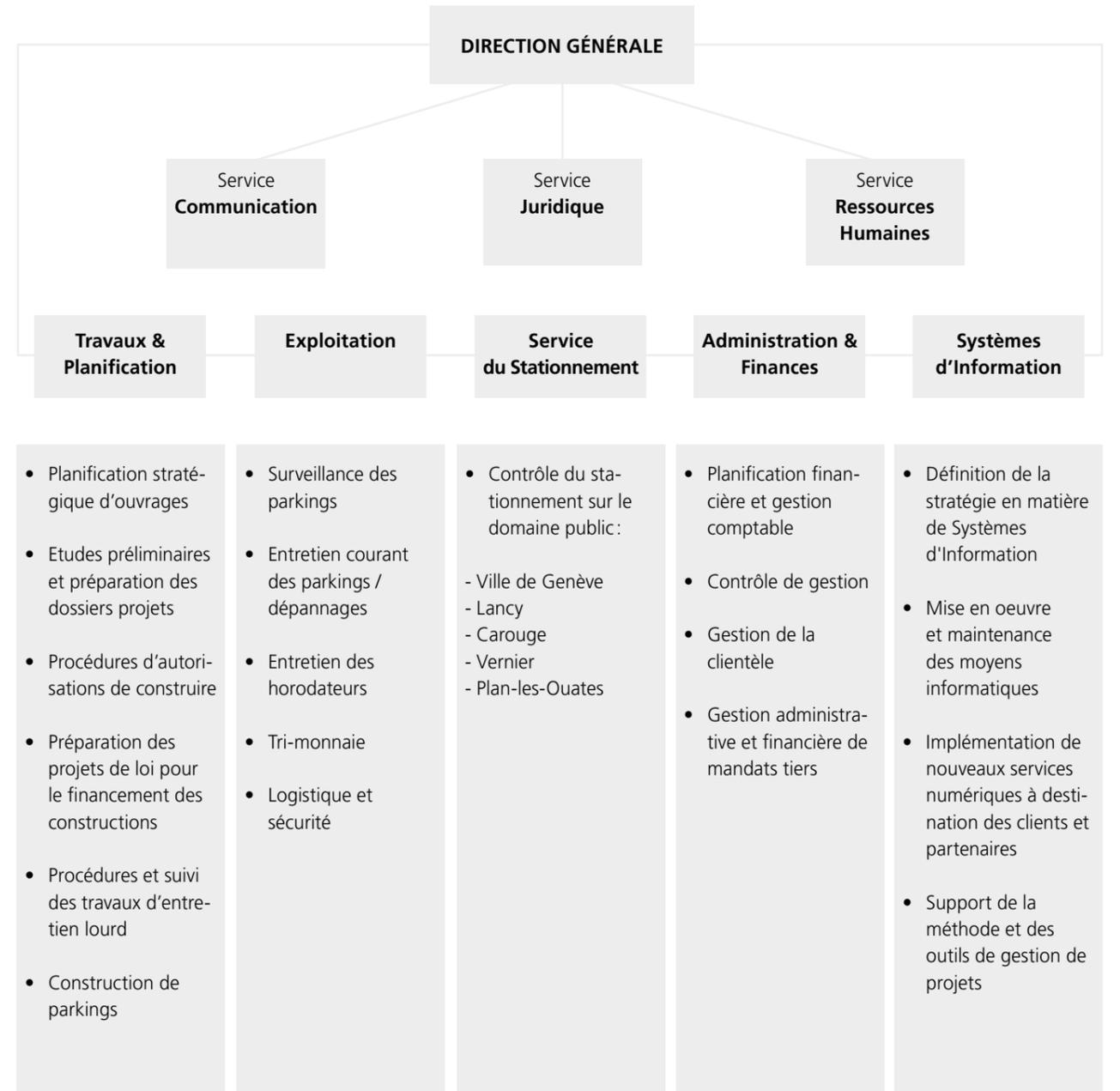
Dorothée, responsable ressources humaines

Le service des ressources humaines veille au bien-être et à la motivation des collaborateurs. Il travaille à maximiser la cohésion interne et est attentif à valoriser les compétences de chacun, en accord avec la mission de la Fondation.



Maria, téléconseillère

L'équipe de téléconseillers de l'Etoile gère en moyenne 200 appels téléphoniques par jour et traite près de 300 courriels et courriers papier quotidiens. Ils offrent aux usagers un accueil personnalisé et orientent les clients en fonction de leurs demandes.



Activités en chiffres

Parcs relais en exploitation : 21

| P+R | Places Voitures | Places Motos | Places Vélos | Abonnements |
|-----------------|-----------------|--------------|--------------|--------------|
| Balexert | 300 | | | 276 |
| Bernex | 339 | 26 | 72 | 367 |
| Bout-du-Monde | 74 | | | 67 |
| Cern | 100 | | | 106 |
| Etoile | 561 | | 76 | 573 |
| Frontenex | 27 | | | 18 |
| Gare de Meyrin | 57 | | | 6 |
| Genève-Plage | 896 | 22 | 101 | 1'014 |
| Ikea | 100 | | | 49 |
| Les Mouilles | 102 | | | 21 |
| Meyrin-Gravière | 49 | | | 44 |
| Moillesulaz | 387 | | | 460 |
| P26 | 200 | | | 108 |
| P47 | 50 | | | 7 |
| Pré-Bois | 209 | | 30 | 31 |
| Sécheron | 412 | 67 | 58 | 84 |
| Sous-Moulin | 892 | | 112 | 959 |
| Tuileries | 52 | 2 | | 48 |
| L'Uche | 50 | | | 47 |
| Versoix | 78 | | | 39 |
| Voie Centrale | 197 | | 36 | 202 |
| Total | 5'132 | 117 | 485 | 4'526 |

Parkings pour habitants et parkings publics : 49

| Parkings | Places Voitures | Places Motos | Places Vélos |
|--|-----------------|--------------|--------------|
| Parkings appartenant à la Fondation | | | |
| Alpes | 276 | 32 | – |
| Coudriers | 113 | – | – |
| Gazomètres | 201 | 26 | 10 |
| Grandes-Communes | 303 | 12 | – |
| P48 | 1'850 | – | – |
| Prieuré | 568 | 13 | – |
| Saint-Antoine | 449 | 73 | 5 |
| Tilleuls | 405 | 7 | – |
| Vengeron | 35 | – | – |
| Vieux-Moulin | 186 | 20 | – |
| Total | 4'386 | 183 | 15 |
| Parkings de tiers | | | |
| Arbères | 630 | 45 | – |
| Centre Communal de Carouge | 248 | – | – |
| Champel Park | 92 | – | – |
| Cornavin | 840 | 128 | – |
| David-Dufour | 387 | 102 | – |
| Ernest-Ansermet | 592 | 102 | – |
| Fontenette | 116 | – | – |
| Hepia | 187 | – | – |
| Hôtel des Finances | 328 | 87 | 64 |
| Lombard | 734 | 125 | – |
| Maison internationale de l'environnement | 329 | – | – |
| Montagne Centre | 63 | – | – |
| Nations | 1'182 | – | – |
| Octroi | 297 | – | – |
| Plainpalais | 770 | 40 | – |
| Sardaigne | 323 | – | – |
| Skylab | 147 | 2 | – |
| Sports | 218 | 56 | – |
| Tribune de Genève (abonnements) | 200 | – | – |
| Uni-Dufour | 184 | 32 | 53 |
| Uni-Mail | 172 | 36 | – |
| Vergers | 433 | 38 | – |
| Gitana (télégestion) | 71 | 5 | – |
| Meyrin Village (télégestion) | 110 | – | – |
| Palexpo P12 (télégestion de nuit) | 1'500 | – | – |
| Télécabine de Vercorin (télégestion de nuit) | 200 | – | – |
| Ville d'Onex (télégestion de nuit, 9 parkings) | 572 | – | – |
| Ville de Sion (télégestion, 2 parkings) | 1'220 | – | – |
| Vélostation CFF | – | – | 148 |
| Vélostation Montbrillant | – | – | 336 |
| Total | 12'145 | 798 | 601 |

Parkings privés de l'Etat de Genève

Les parkings privés de l'Etat de Genève sont destinés principalement au personnel des établissements et services publics.

| Secteurs | Nombre de parkings | Nombre de places |
|------------------|--------------------|------------------|
| Hyper-centre | 7 | 137 |
| Centre-ville | 14 | 831 |
| Ville | 36 | 1'604 |
| Ville-périphérie | 15 | 785 |
| Périphérie | 34 | 1'818 |
| Total | 106 | 5'175 |

Mobility

13 parkings gérés par la Fondation offrent 79 places pour véhicules Mobility.

| Emplacements | Nombre de places |
|------------------|------------------|
| Alpes | 2 |
| CEC Emilie-Gourd | 1 |
| Cornavin | 21 |
| P+R Etoile | 2 |
| Gazomètres | 9 |
| P+R Les Mouilles | 3 |
| Lombard | 4 |
| P+R Moillesulaz | 2 |
| Octroi | 6 |
| Plainpalais | 11 |
| Saint-Antoine | 9 |
| Sardaigne | 5 |
| Uni-Mail | 4 |
| Total | 79 |



Isabelle, ingénieure travaux

Le département Travaux et Planification planifie et construit des parcs de stationnement, maintient et améliore la qualité des ouvrages dont la Fondation a la charge, tout en veillant à réduire leur empreinte écologique.



André, technicien de maintenance

Les collaborateurs du service technique veillent à la maintenance des équipements et des bâtiments dans l'ensemble des parkings gérés par la Fondation.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

18 parkings gérés par la Fondation offrent 134 places pour véhicules électriques.

| Parkings | Nombre de places |
|--------------------|------------------|
| Alpes | 4 |
| Battelle | 1 |
| Cornavin | 12 |
| David-Dufour | 4 |
| Ernest-Ansermet | 4 |
| P+R Etoile | 12 |
| Gazomètres | 6 |
| P+R Genève-Plage | 12 |
| Hepia | 4 |
| Hôtel des Finances | 5 |
| Lombard | 8 |
| P+R Moillesulaz | 6 |
| Plainpalais | 12 |
| Saint-Antoine | 12 |
| P+R Sécheron | 12 |
| P+R Sous-Moulin | 12 |
| Uni-Dufour | 4 |
| Uni-Mail | 4 |
| Total | 134 |

Equipements sur la voie publique

Horodateurs

- Ville de Genève
- Lancy
- Carouge
- Bernex

Bornes escamotables

- Vieille-Ville de Genève
- Rue Chandieu

Mâts Info-Parkings

- Ville de Genève
- Carouge

Gestion des macarons

En 2017, le Conseil d'Etat genevois décidait d'introduire deux nouveaux critères d'attribution des macarons annuels « habitant », à compter du 1^{er} septembre de cette année-là. Le processus de réévaluation des droits de stationnement existants s'est achevé le 31 août 2018. En un an, sur 34'000 macarons existants, 7'000 n'ont pas été renouvelés.

Macarons en Ville de Genève

Depuis 1988, la Fondation des Parkings gère les macarons « habitants » et « entreprises » en Ville de Genève. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings pour habitants. Par rapport à 2017, les macarons « habitants » enregistrent une baisse de 11.56 %, principalement due à l'introduction de critères plus stricts d'attribution, et les macarons « entreprises » une baisse de 1.84 %, soit une diminution de 10.62 % sur le total des macarons vendus.

Ville de Genève – nombre de macarons au 31 décembre 2018

| Zones | | Habitants | Entreprises | Total |
|----------------------|---------|---------------|--------------|---------------|
| Acacias | O | 531 | 53 | 584 |
| Champel | G | 1'576 | 151 | 1'727 |
| Cité Vieusseux | Q | 1'330 | 88 | 1'418 |
| Cluse | H-HB-HC | 1'968 | 149 | 2'117 |
| Eaux-Vives | D | 1'801 | 241 | 2'042 |
| Florissant | F | 1'287 | 81 | 1'368 |
| Grand-Pré/St-Gervais | K-KA | 1'869 | 131 | 2'000 |
| Jonction-Bastions | I-IC | 1'472 | 101 | 1'573 |
| Nations | M | 565 | 29 | 594 |
| Pâquis/St-Gervais | L-LA | 1'259 | 174 | 1'433 |
| Petit-Saconnex | P | 852 | 135 | 987 |
| St-Jean/St-Gervais | J-JA | 1'650 | 93 | 1'743 |
| Sécheron | N | 115 | 10 | 125 |
| Tranchées-Rive/Cité | E-EB-C | 1'438 | 538 | 1'976 |
| Vieille-Ville | B-BB** | 527 | 208 | 735 |
| Total | | 18'240 | 2'182 | 20'422 |

** B = rues résidents; BB = rues piétonnes

Macarons dans les communes

Pour remédier au phénomène des « voitures ventouses » et mieux gérer l'utilisation du domaine public communal par les pendulaires, les autres communes du canton mettent également en place des zones à macarons.

Communes – nombre de macarons au 31 décembre 2018

| Communes | Date d'introduction | Habitants | Entreprises | Total |
|---------------------------|---------------------|--------------|-------------|---------------|
| Lancy | 01.05.2011 | 2'083 | 125 | 2'208 |
| Vernier (43A) | 01.10.2012 | 813 | 32 | 845 |
| Vernier (43B) | 01.05.2013 | 407 | 17 | 424 |
| Chêne-Bourg | 01.10.2012 | 401 | 43 | 444 |
| Plan-les-Ouates | 01.10.2012 | 363 | 54 | 417 |
| Carouge | 01.01.2013 | 2'166 | 395 | 2'561 |
| Onex | 01.03.2013 | 1'146 | 40 | 1'186 |
| Chêne-Bougeries | 01.10.2013 | 416 | 26 | 442 |
| Thônex | 01.05.2014 | 228 | 13 | 241 |
| Meyrin | 02.06.2014 | 776 | 42 | 818 |
| Hermance | 01.02.2016 | 153 | 11 | 164 |
| Jussy | 01.03.2016 | 10 | 0 | 10 |
| Cologny | 01.02.2017 | 36 | 9 | 45 |
| Confignon-Village | 01.07.2017 | 85 | 13 | 98 |
| Cressy (Confignon-Bernex) | 01.07.2017 | 126 | 6 | 132 |
| Versoix | 01.09.2017 | 265 | 19 | 284 |
| Puplinge | 01.04.2018 | 74 | 3 | 77 |
| Corsier | 01.07.2018 | 58 | 4 | 62 |
| Total | | 9'606 | 852 | 10'458 |

Macarons multizones

En 2018, 25'508 macarons multizones « Tout public » ont été délivrés aux visiteurs contre 17'219 en 2017, soit une augmentation de 48.13 %.

En 2018, 162'063 macarons multizones « Plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) contre 137'232 en 2017, soit une augmentation de 18.09 %.



Les macarons multizones « voitures en libre-service » permettent aux entreprises proposant un système de véhicules en libre-service de stationner sans limite de temps sur le domaine public, là où la réglementation le permet. Actuellement, 100 voitures de l'entreprise Catch a Car bénéficient de ce macaron, créé en 2016.

Travaux & Planification

Projets de nouveaux ouvrages

Parkings en projet ou à l'étude

Parking de Chapelle-Gui (300 places)

Le PLQ 29 884 Chapelle-Gui prévoit 300 places P+R et 450 places voitures pour les nouveaux logements. La possibilité d'un parking mutualisé (sans places attribuées) avait, dans un premier temps, été envisagée, mais l'Office cantonal du logement et de la planification foncière, les promoteurs et la commune de Lancy ont finalement demandé la séparation des ouvrages. La Fondation va donc étudier un projet de parking P+R de 300 places, indépendant des parkings destinés aux logements.

Parking de Trèfle-Blanc (1'440 places)

La capacité du futur parking a été revue à la hausse par l'Office cantonal des transports. Le parking devrait offrir 1'440 places (contre 1'200 places initialement envisagées), dont 1'000 places P+R et 440 places liées au projet de nouvelle patinoire. Plusieurs variantes de rampes et de configuration ont été étudiées.

Parking provisoire

Dans l'attente des décisions sur la réalisation de la patinoire, qui devrait être construite au-dessus du parking, la Fondation étudie la possibilité de créer un parking provisoire à ciel ouvert sur le même site. Cette solution permettrait d'offrir des places P+R, dès fin 2020, aux usagers des transports publics, notamment ceux du Léman Express.

Parking de la gare de Chêne-Bourg (505 places)

Les travaux de réalisation des parois moulées et des pieux ont duré 5 mois (décembre 2017 à avril 2018). Les premiers travaux d'excavation ont révélé des terres polluées, comme prévu d'après les sondages préalables. Environ 4'000 m³ de terre ont été envoyés dans les filières de traitement appropriées. Des restes de rails et ballastes pollués ont également été trouvés dans les deux premiers mètres de terre. Lorsque les excavations seront terminées fin février 2019, 70'000 m³ de terre auront été extraits, laissant place à un trou de 17 mètres.

Les travaux de béton armé ont été adjugés en juin à l'entreprise Marti Construction, qui a commencé à travailler sur le chantier en août 2018. Les entreprises Energia et Constantin, respectivement pour les travaux d'électricité et sanitaires, ont démarré leur activité au même moment. Les lots ascenseurs, ventilation, sprinkler, portes rapides et coupe-feu et péage, ont également été adjugés en 2018.

Les conventions de maîtrise d'ouvrage ainsi que les servitudes d'usage des places de parc pour les futurs utilisateurs du parking seront signées en 2019.

La mise en service du premier niveau du parking (43 places voitures et 12 places motos) est prévue pour la fin de l'année 2019. Ces places seront destinées aux futurs clients du Léman Express. La mise en service du reste du parking est prévue pour le premier semestre 2020.

Vélostation de la gare de Lancy-Pont-Rouge

Ce futur ouvrage permettra d'accueillir 1'250 vélos sur le site de la gare de Lancy-Pont-Rouge. Certains travaux de génie civil ont dû être réalisés en avance pour permettre à la centrale d'énergie des bâtiments voisins (tours CFF, quartier de l'Adret) de fonctionner dans les délais prévus. Les travaux de gros œuvre ont été adjugés à l'entreprise Implenia Construction. Ils démarreront en janvier 2019, pour une mise en service de la vélostation, la plus grande du canton avec ses 1'250 places, à l'automne 2019.

Autres vélostations du Léman Express

Des vélostations sont également prévues dans les autres gares principales du Léman Express (Lancy-Bachet, Eaux-Vives et Chêne-Bourg). La Fondation des Parkings collabore étroitement avec les autorités cantonales à la préparation de ces ouvrages, l'Etat lui ayant confié la responsabilité de la mise en service et de la future exploitation.

Rénovations et aménagements

Parkings de la Fondation

Parking de Moillesulaz

L'ensemble du parking, du plafond aux murs et piliers, a été entièrement repeint et les éclairages remplacés. Ces travaux ont permis d'augmenter la luminosité du parking tout en réduisant la consommation d'électricité. Un cheminement piéton a été aménagé pour faciliter l'accès à la sortie piétonne et aux caisses.

Parking de Saint-Antoine

Suite à un début de dégradation des bétons de la dalle du premier niveau, un traitement anti carbonatation a été réalisé et un revêtement de sol antidérapant a été appliqué. La surface dédiée aux motos a également été agrandie à l'occasion de ces travaux; elle offre désormais l'accès à 73 deux-roues motorisés.

Parkings de l'Etat de Genève

Un diagnostic approfondi «amiante et plomb» a été mené sur l'ensemble des bâtiments des parkings par un expert certifié. Le rapport obtenu pour chaque ouvrage permet de détecter l'éventuelle présence de substances polluantes selon les directives et normes en vigueur et de prévoir un assainissement là où cela s'avèrerait nécessaire, lors de futurs travaux de rénovation.

Parking David-Dufour

Dans la continuité de la rénovation des revêtements de sol, des murs et des plafonds, l'éclairage, arrivant en fin de vie, a été remplacé par des LED. Couplés à des détecteurs de présence, les luminaires adaptent leur intensité lumineuse et, in fine, permettent de réduire la consommation d'énergie.

Parking H-Cluse

Les HUG ont décidé de convertir en parking public un grand ouvrage souterrain de

500 places, auparavant réservé à leurs employés. La Fondation, mandatée pour l'exploitation du parking, et soucieuse du niveau de sécurité indispensable dans un tel environnement, s'est employée à adapter les installations techniques pour un usage public. Situé au 40 boulevard de la Cluse, l'accès piéton est idéalement placé entre les urgences de l'Hôpital et la nouvelle Maternité, et promet à ce parking un franc succès auprès des nombreux visiteurs potentiels. Les travaux de transformation ont débuté à l'automne 2018 pour une ouverture au public prévue le 1^{er} mars 2019.

Parkings de la Ville de Carouge

La Ville de Carouge fait régulièrement appel à la Fondation des Parkings pour l'assister dans ses projets de construction et de rénovation d'ouvrages. La Fondation collabore depuis deux ans avec les architectes et ingénieurs électriciens à la préparation et la réalisation du parking souterrain «Val d'Arve» (route de Veyrier), dont les travaux de gros œuvre sont terminés et la mise en exploitation par la Fondation prévue pour avril 2019.

Economies d'énergie

Dans la continuité des années précédentes, la Fondation des Parkings a réalisé une rénovation complète de l'éclairage dans les parkings de Moillesulaz et du Prieuré, en remplaçant les luminaires vétustes et en fin de vie par des LED régulés via un système de détection de présence. Une économie d'énergie significative a été constatée dès la fin des travaux. Les kilowattheures économisés permettront d'obtenir des subventions «SIG éco21» et «SEA» *Swiss Energy efficiency Auction*.

Dans un souci constant d'optimiser la consommation électrique, les parois et les plafonds des locaux sanitaires du parking de Sous-Moulin ont été isolés thermiquement.

ENTREPRISE ENGAGÉE 2018



La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2018 le Label «SIG éco21». Ce label, attribué annuellement, distingue les entreprises mettant en œuvre des actions de performance énergétique dans le cadre du programme éco21.

Exploitation

Nouveaux mandats

La Fondation des Parkings a obtenu de nouveaux mandats d'exploitation pour le parking des Tours et le parking Val d'Arve à Carouge, le parking Cluse des HUG, le parking visiteurs du quartier de La Chapelle à Lancy et les sept parkings à horodateurs de la Ville de Versoix. Elle a également été mandatée pour la télégestion des bornes escamotables de la rue Chandieu à Genève.

Dans le cadre du mandat de gestion des parkings appartenant à l'Etat de Genève, la Fondation a repris l'exploitation de neuf parkings comprenant 398 places supplémentaires, dont les parkings du Centre sportif de Cointrin, le parking de la plage du Reposoir et le parking du Domaine de Penthes.

La commune de Plan-les-Ouates a confié à la Fondation la gestion des paiements par cartes bancaires effectués sur ses horodateurs.

Nouveau parking

La Fondation exploite le parking des Sports à Meyrin, ouvert en 2018.

P+R journaliers

La Fondation a étendu son offre P+R journalier au parc-relais de Sécheron. Inaugurée en 2014, la formule P+R journalier, accessible sans abonnement ni condition, offre aux automobilistes une place de parking et un billet unireso tout Genève (zone 10) valable une journée entière. Elle est désormais disponible dans neuf parkings (P+R Bernex, P+R Bout-du-Monde, P+R Champ Bossu, P+R Gare de Meyrin, P+R Meyrin-Gravière, P+R Pré-Bois, P+R Sécheron, P+R Tuileries, P+R Voie Centrale), totalisant plus de 1'300 places de stationnement. Une extension de l'offre au parking P+R Genève-Plage est prévue en 2019.

Horodateurs

La Fondation a supprimé l'obligation d'avoir un ticket papier sur la voie publique en Ville de Genève et dans l'ensemble des parkings sans barrières qu'elle gère. Le contrôle est désormais effectué au moyen de la plaque d'immatriculation du véhicule, qui est associée au paiement réalisé sur l'horodateur ou par téléphone.

Technique

Un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation a été installé dans les parkings de Saint-Antoine et Plainpalais, portant à sept le nombre de parkings ainsi équipés. Ce système facilite l'accès aux abonnés, qui peuvent entrer et sortir du parking sans présenter leur carte d'abonnement et sans ouvrir leur fenêtre au passage des barrières.

Velocity.ch

La Fondation des Parkings a développé un nouveau système de paiement pour le stationnement sécurisé des vélos. L'achat est effectué par Internet ou au moyen d'un téléphone mobile, l'accès aux vélostations se fait avec la carte SwissPass. Ce système est disponible dans huit vélostations du canton de Genève. Il sera diffusé dans d'autres villes suisses et équipera quatre vélostations du Léman Express dès 2019.

Deux-roues motorisés

La Fondation a créé 139 places payantes supplémentaires pour deux-roues motorisés dans les parkings de Saint-Antoine (26), David-Dufour (33), Sports (56), P+R Genève-Plage (22) et P+R Tuileries (2).



Jaime, technicien voie publique

Le service de la voie publique entretient 400 horodateurs sur la voie publique et le domaine privé, dans l'ensemble du canton.



Anne, assistante clientèle

Le service à la clientèle conseille et propose des solutions de stationnement et d'abonnement diversifiées. Il gère quelques 17'000 abonnés, locataires et propriétaires de places de parc, ainsi que 30'000 détenteurs de macarons annuels.

Administration & Finances

Le département Administration & Finances n'est pas en reste pour ce qui est de sa participation à la croissance de la Fondation. En effet, il gère un portefeuille d'abonnés, de locataires et de propriétaires en constante progression. Ce nombre, sans les macarons de stationnement délivrés, atteint environ 17'000 à fin 2018.

Eco-quartier des Vergers

Dans le quartier écologique des Vergers à Meyrin, sorti de terre en 2016, le troisième et dernier parking souterrain a été mis en service en février 2018. Comme les deux autres, le parking des Sports est une copropriété, administrée et exploitée par la Fondation des Parkings. Il offre 218 places auto et 58 places moto.

Service à la clientèle

Afin d'améliorer et de développer constamment ses services, la Fondation investit régulièrement dans ses ouvrages. Les parkings P+R Genève-Plage et P+R Moillesulaz ont, à leur tour, fait l'objet de travaux importants cette année. Soucieux de limiter les désagréments engendrés par ces interventions, le service à la clientèle déploie des ressources conséquentes en matière d'information aux usagers et de recherche de solutions de substitution.

Acquisition de nouveaux mandats de gestion

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la Fondation gère les abonnements du parking de la Maison internationale de l'environnement, appartenant à la FIPOI, soit 460 places destinées en priorité aux employés et consultants des organisations internationales.

Nouvelles zones macarons

Le service à la clientèle a accompagné les communes de Puplinge (1.4.2018) et Corsier (1.7.2018) dans la mise en œuvre de leur nouvelle politique de stationnement, qui inclut des macarons annuels.

Renforcement de l'accueil de la clientèle

Souhaitant se doter d'un outil performant facilitant la prise en charge des appels des usagers, la Fondation a remplacé son système téléphonique. Elle a également créé un poste de responsable de l'accueil à la clientèle, afin d'optimiser l'efficacité et la rapidité du traitement des demandes et veiller à la qualité de la relation-client.

Création d'un service Achats

Au vu du développement conséquent des mandats qui lui sont confiés, la Fondation a pris la décision de créer un service Achats transversal, sous la responsabilité du département Administration et Finances. Opérationnel depuis l'automne 2018, ce service permettra, notamment, d'assurer un meilleur contrôle des achats, du point de vue éthique, environnemental et équitable.

Service du Stationnement

En 2018, le Service du Stationnement de la Fondation a poursuivi son activité de contrôle pour le compte de l'Etat, en appliquant les directives et procédures du contrat de prestations 2017-2019. Suite au litige opposant l'Etat à la Ville de Genève, par arrêté de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice du 28 juin 2018, le contrat de prestations entre la Fondation et l'Etat a été annulé au 31 décembre 2018.

La Fondation des Parkings et la Ville de Genève ont conclu une nouvelle convention pour les années 2019 à 2021, avec l'approbation des départements cantonaux des infrastructures et de la sécurité.

Un processus de recrutement adapté aux exigences de la fonction

Le Service du Stationnement représente toujours une part importante des effectifs de la Fondation.

La fonction d'agent du contrôle du stationnement requiert une bonne gestion du stress et un self-control élevé, afin de pouvoir faire face à des situations complexes, ainsi qu'une condition physique permettant d'assumer les contraintes du métier. La nouvelle procédure de recrutement mise en place en 2018 vise à s'assurer que les futurs collaborateurs du Service remplissent les conditions nécessaires à l'exercice de leur mission, celle d'agents assermentés, à qui l'Etat délègue le respect de la législation en matière de stationnement.

Nouveaux outils et nouvelles fonctions

Entamée en 2017, la mise en place de solutions métier intégrant les nouvelles technologies de contrôle s'est poursuivie cette année. Deux véhicules de type *Scan Car* ont été mis en service et une application optimisée d'outils de verbalisation développée.

L'arrivée de ces nouveaux outils de contrôle a été l'occasion de créer de nouvelles fonctions au sein du Service, qu'il s'agisse des chauffeurs, des contrôleurs qualité ou encore des coordinateurs opérationnels, dans un souci de polyvalence des équipes.

Une base de données pouvant générer des statistiques dynamiques a été mise en place. Couplée à une analyse approfondie de l'activité quotidienne des agents par l'encadrement du Service, elle permet d'optimiser les actions sur le terrain.

Le Service du Stationnement poursuit ses actions d'information et de conseils auprès des commerçants et des entreprises, notamment en ce qui concerne les livraisons et lors de travaux.

La coopération avec les différentes entités en lien avec l'activité de contrôle se maintient de manière optimale sur l'ensemble du domaine public des villes de Genève, Lancy, Carouge, Vernier et Plan-les-Ouates.

Certification ESPA On-Street Gold

Décernée par un organisme européen, la European Parking Association, la Certification *ESPA On-Street Gold* récompense la haute qualité globale de l'offre de stationnement, y compris les moyens de paiement proposés aux usagers, et du contrôle sur la voie publique. Genève est la première ville de Suisse à l'obtenir.

Systèmes d'Information

Depuis sa création en janvier 2018, le département des Systèmes d'Information (DSI) s'attache à structurer ses activités en matière de technologie et de gestion de projets, afin de servir plus efficacement l'ensemble des métiers de la Fondation.

Le schéma directeur présenté au Conseil de Fondation précise ainsi la mission du département, sa vision à moyen terme pour le département, son organisation ainsi que les projets d'évolution en cours ou à venir.

Ce travail de structuration a notamment conduit à l'adoption de la méthode de gestion de projet Hermès, à la généralisation du rôle de *Business Analyst* et à l'introduction d'outils de pilotage des activités.

L'opérationnel ne s'arrêtant jamais, le département a continué d'assurer l'amélioration des outils et infrastructures existants, l'intégration de nouveaux parkings ou prestations ainsi que le déploiement de services numériques innovants.

Si 2018 a été l'année de la structuration, 2019 sera celle de la montée en puissance, avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs, dont deux collaboratrices présentes depuis décembre 2018, l'augmentation du nombre de projets et le lancement d'un programme de socle numérique.

Scan Car

Entrée en fonction en février 2018, la première *Scan Car* a rapidement été suivie d'une deuxième début avril.

Outre le défi que représente la synthèse de technologies de pointe, telles que la lecture de plaques, le positionnement géographique, la cartographie ou l'intégration avec les outils de contrôle, l'introduction de la *Scan Car* a ouvert un volet d'organisation primordial. La collaboration étroite entre le Service du Stationnement et le DSI a ainsi permis d'adapter le métier du contrôle autant que ses outils, pour des gains d'efficacité notables.

La deuxième moitié de l'année a vu l'introduction du travail en zone bleue ainsi que l'amélioration des données de pilotage et de cartographie. Ces chantiers se poursuivront en 2019, dans le but, notamment, de mieux exploiter les données collectées, puis, à terme, d'offrir de nouveaux services aux usagers.

velocity.ch

La première web-application e-commerce développée par la Fondation des Parkings, *velocity.ch*, est entrée en fonction à l'été 2018.

En facilitant l'achat d'abonnements et l'accès, via la carte *SwissPass*, aux huit vélostations genevoises gérées par la Fondation, ce service prépare l'arrivée du Léman Express en 2019 et l'ouverture de nouvelles vélostations associées aux gares.

La simplicité de la solution et le faible coût du matériel nécessaire ont également séduit au-delà du canton. D'autres villes suisses devraient faire appel, dès 2019, aux services de la Fondation dans ce domaine.

Cartographie

En créant une couche détaillée de l'ensemble des places de stationnement à Genève, la Fondation des Parkings s'est dotée d'un outil indispensable pour ses activités actuelles et pour son développement futur.

Les principes cartographiques sont, en effet, déjà intégrés aux outils de gestion (base centralisée *C³*), de contrôle (*Scan Car*, *Scanflow*) ou de vente (*velocity.ch*) et seront la clé pour de nouveaux services tels que l'aide au parking ou la météo du stationnement.

Horodateurs

La suppression de l'impression systématique du ticket et de l'obligation d'affichage derrière le pare-brise est une nouvelle étape dans la dématérialisation des droits de stationnement.

Elle ouvre la voie à un contrôle plus efficace mais nécessite en contrepartie un accompagnement des utilisateurs. Dans ce cadre, le

travail sur l'information ainsi que l'amélioration de l'ergonomie des horodateurs ont permis de réduire sensiblement le nombre d'erreurs de saisie et, partant, la frustration compréhensible des usagers.

Mise à jour des infrastructures réseau

Avec la dépendance croissante envers le numérique, les besoins en bande-passante, en fiabilité et en souplesse des réseaux augmentent de manière exponentielle.

L'opération de mise à jour du matériel et des outils d'administration du réseau, initiée fin 2018, a pour objectif d'accompagner cette augmentation. Elle permettra au réseau reliant les sites de la Fondation ainsi que l'ensemble des parkings, non seulement de supporter la progression à court terme, mais également de préparer les futures évolutions.

Socle numérique

Sur le modèle de la base centralisée (*C³*) qui regroupe l'ensemble des droits de stationnement et sert toutes les activités de la Fondation, le lancement d'un programme socle numérique a été décidé et planifié dès 2019.

Prévu sur quatre ans, celui-ci permettra, de manière progressive, de mieux maîtriser l'ensemble des données et processus qui constituent le cœur de métier de la Fondation. Par exemple, les référentiels des parkings, des tarifs et des clients, les outils d'administration et de pilotage seront mis en commun.

La mise en place d'un socle numérique permettra d'accompagner les autres initiatives métier de la Fondation, selon leurs besoins.

Certification ESPA On-Street

En pilotant la collecte des informations et la constitution des dossiers de candidature, le DSI a activement contribué à l'obtention de la certification *Gold ESPA On-Street* (voir page 25).

Focus: velocity.ch

Première web-application e-commerce développée par la Fondation

Le 10 juillet 2018 La Fondation des Parkings a présenté en première suisse un système de paiement et d'accès aux vélostations, velocity.ch. Première web-application e-commerce développée à l'interne, velocity.ch permet aux usagers cyclistes d'utiliser leur SwissPass pour accéder à huit vélostations à Genève. A terme, le système permettra de s'inscrire et d'acheter à distance des prestations de stationnement dans l'ensemble des parkings à vélos gérés par la Fondation dans le canton, en particulier les vélostations des gares Léman Express, soit une offre de plus de 3'500 places dédiées à la mobilité douce.

Le système est simple: l'utilisateur s'inscrit sur l'application en indiquant son numéro SwissPass. Il achète la prestation de stationnement désirée, au moment où il le souhaite, par Visa, MasterCard, Carte Postfinance, E-Finance ou Twint, puis il accède à la vélostation en passant sa carte SwissPass devant le lecteur. Lors de la première utilisation de l'application, afin d'identifier son vélo, l'utilisateur prend une vignette au distributeur automatique, scanne le QR code avec l'application, ou saisit manuellement les cinq lettres d'identification, et colle la vignette sur le vélo. Si la vignette vient à être abimée ou illisible, il suffit d'en mettre une autre et d'introduire le nouveau code.

Une facilité et une souplesse d'utilisation qui séduisent au-delà du canton

Le système offre une grande souplesse dans les prestations de stationnement proposées: jour, semaine, mois, année. Un abonnement multiparkings annuel est également proposé, donnant accès à l'ensemble des parkings équipés du système à Genève. En réduisant les frais administratifs, il permet de réduire les tarifs proposés dans l'ensemble des vélostations concernées. L'abonnement annuel est ainsi passé de CHF 220.- à CHF 150.- à Genève.



L'application est conçue pour être multilingue, en fonction des besoins. D'autres villes suisses ont rapidement montré leur intérêt pour cette solution de paiement et d'accès facile à mettre en place. 1^{ère} à l'adopter: Bellinzone, où le système sera opérationnel début 2019.



Focus: Scan Car

Première suisse: introduction d'un système de Scan Car à Genève

Deux véhicules de type Scan Car 100% électrique, permettant le contrôle des droits de stationnement grâce à la lecture automatique des plaques d'immatriculation, ont été intégrés dans le processus de contrôle du stationnement en Ville de Genève, respectivement en février et en avril 2018. Le système n'amende pas et ne remplace pas les agents du stationnement. Il détecte les véhicules potentiellement amendables et oriente les agents vers ceux-ci, augmentant ainsi l'efficacité et l'étendue du contrôle.



Un projet s'intégrant dans un processus de dématérialisation de la gestion du stationnement

La tendance en Europe en matière de gestion du stationnement est la dématérialisation: dématérialisation des modes de paiements, par téléphone ou par carte de crédit, et dématérialisation des autorisations de stationner. Les autorisations papier de stationnement courte et longue durée (tickets, macarons, vignettes...) sont progressivement remplacées par des écritures électroniques dans des bases de données, et le contrôle du droit de

stationnement effectué grâce à la plaque d'immatriculation du véhicule.

Dès lors que les autorisations digitalisées (c.à.d. tous les paiements et abonnements des usagers y compris les macarons annuels) sont stockées dans une base de données centralisée, le contrôle des droits de stationnement peut se faire, notamment, via un système de Scan Car. C'est dans cette optique que la Fondation a développé sa propre base de données centralisée, C³, opérationnelle depuis 2017. Elle enregistre actuellement les droits stationnement payés par horodateur ou application mobile,

ainsi que les droits de stationnement annuels (macarons). Au niveau juridique, en date du 17 mars 2016, le Préposé cantonal à la protection des données a estimé que le projet de Scan Car était conforme aux règles applicables en matière de protection des données.

Un contrôle des droits de stationnement grâce à la lecture des plaques d'immatriculation

Concrètement, la Scan Car est munie d'un système automatique qui prend en roulant des photos des plaques d'immatriculation des



véhicules stationnés. Les plaques sont ensuite identifiées et vérifiées dans la base de données centralisée afin de valider si elles sont au bénéfice de droits de stationnement. S'il n'y a pas de droit, le système informe les agents de la localisation du véhicule potentiellement en infraction, grâce à une application mobile développée par la Fondation. Une fois sur place, ceux-ci évaluent la situation, informent le système et procèdent à la verbalisation, si requise. Certains droits (autorisations spécifiques handicapés et médecins, macarons multizones journaliers) ne sont pas encore centralisés dans la base et restent contrôlés par les agents, sur place.

Des horodateurs sans ticket reliés à la base de données centralisée de la Fondation

300 nouveaux horodateurs, développés par la société genevoise IEM ont été installés par la Fondation des Parkings en Ville de Genève entre 2015 et 2017. Ils sont reliés à la base de données C³ et permettent tous la saisie du numéro de plaque. Début 2018, l'ensemble des horodateurs en Ville de Genève a été progressivement reconfiguré pour fonctionner sans ticket, l'utilisateur n'ayant dès lors plus besoin de retourner à son véhicule. Le contrôle se fait désormais sur la base de la plaque d'immatriculation, que l'utilisateur doit saisir entièrement, y compris les lettres, pour permettre la reconnaissance du droit dans la base centralisée. Outre la monnaie, les nouveaux horodateurs acceptent les paiements par carte bancaire avec ou sans contact, proposent des quittances papier ou virtuelles sur demande (selon les modèles) et enregistrent l'éventuel surplus payé pour un futur usage.

Un système de contrôle plus efficace pour favoriser le paiement et accroître le taux de rotation du stationnement

En étendant la zone et la fréquence des contrôles, le dispositif de Scan Car vise deux objectifs: inciter l'ensemble des usagers à payer leurs taxes et améliorer le taux de rotation des véhicules, favorisant ainsi la mobilité de tous. Le système de Scan Car est déjà opérationnel dans plusieurs villes européennes. Les villes qui ont engagé ce dispositif confirment que l'augmentation significative du nombre de contrôles, permise par le passage régulier de la Scan Car, incite les usagers à payer plus fréquemment et plus régulièrement les taxes de stationnement.

Scan Car et parking intelligent – une technologie au service de la mobilité individuelle et collective

Les données récoltées par le système de Scan Car sont un outil précieux, tant pour la gestion collective de la mobilité que pour répondre aux besoins quotidiens des usagers. Elles permettent ainsi de détecter en temps réel les zones saturées et les zones où des places de stationnement sont disponibles. A terme, ces données seront accessibles aux usagers via des panneaux dynamiques ou une application mobile. Cette « météo » du stationnement contribuera à réduire le temps de recherche d'une place et, partant, les émissions polluantes en ville. Au niveau des autorités, à terme, le système de Scan Car permettra d'établir un inventaire des places par type de stationnement (blanche, bleue, avec durées particulières...) et fournira des indicateurs du stationnement en continu (taux d'occupation, taux de rotation, durée moyenne de stationnement, taux de respect, détection de places provisoirement indisponibles pour travaux...), rendant ainsi possible une gestion dynamique et différenciée du stationnement.



Célia et Samuel, agents du Service du Stationnement
Assermentés, les agents ont pour mission de s'assurer que les règles relatives au stationnement sur le domaine public sont respectées par chacun. Ils sont également présents pour renseigner et porter secours en cas de besoin.



Xavier, chef de projets

Le département des Systèmes d'Information met en œuvre la stratégie de la Fondation en matière d'offre numérique et d'outils informatiques. Il s'attache à améliorer les apports de la technologie aux différents métiers et à développer des prestations innovantes.

Etats financiers consolidés au 31 décembre 2018

Compte de résultat consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

| Montants en CHF | Notes | Budget 2018 | Réalisé 2018 | Réalisé 2017 |
|---|-----------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Produits | | | | |
| Produits des abonnements | 4.12&4.13 | 12'064'629 | 12'170'087 | 11'976'177 |
| Produits du parcage horaire | 4.13 | 4'248'680 | 4'689'881 | 4'357'669 |
| Produits des macarons | 4.13 | 7'974'500 | 9'130'346 | 9'731'636 |
| Produits différés de subventions d'investissement | 17 | 94'556 | 94'556 | 94'556 |
| Redevances de gestion des parkings | 4.13 | 1'441'744 | 1'427'559 | 1'378'860 |
| <i>Redevance pour gestion de parkings (Cornavin, Plainpalais, etc.)</i> | | 728'277 | 747'817 | 721'573 |
| <i>Redevance gestion parkings d'Etat</i> | | 713'467 | 679'743 | 657'288 |
| Redevances de surveillance des parkings | 4.13 | 3'983'820 | 3'846'702 | 3'666'053 |
| Indemnité pour le contrôle du stationnement | 25 | 9'378'069 | 9'378'068 | 9'575'501 |
| Autres produits d'exploitation | | 2'992'070 | 3'012'951 | 3'447'217 |
| <i>Produits des locations dépôts / surfaces</i> | 4.12 | 654'945 | 632'926 | 629'209 |
| <i>Redevances tiers / Publicité</i> | 4.13 | 2'211'305 | 2'266'856 | 2'233'458 |
| <i>Recettes de la voie publique</i> | 4.13 | -183'320 | -421'787 | -160'536 |
| <i>Vente Energie « solaire »</i> | | 90'000 | 80'151 | 85'650 |
| <i>Honoraires et produits divers</i> | 7 | 133'036 | 297'840 | 597'130 |
| <i>Divers</i> | | 86'104 | 156'965 | 62'306 |
| Total des produits | | 42'178'068 | 43'750'151 | 44'227'668 |
| Charges | | | | |
| Frais de personnel | 4.10 | 19'160'235 | 18'676'181 | 17'123'324 |
| <i>Frais de personnel</i> | 8 & 24 | 18'945'185 | 18'530'851 | 16'995'507 |
| <i>Frais de conseil</i> | | 215'050 | 145'329 | 127'817 |
| Frais d'exploitation | | 5'522'191 | 5'060'965 | 4'925'706 |
| <i>Frais d'exploitation</i> | | 5'372'191 | 4'977'061 | 4'889'719 |
| <i>Etudes</i> | | 115'000 | 4'672 | 3'928 |
| <i>Info-Parking</i> | | 5'000 | 2'828 | 8'658 |
| <i>Publicité P+R</i> | | 30'000 | 76'405 | 23'401 |
| Frais d'entretien | | 998'640 | 1'035'908 | 856'024 |
| Frais d'administration | | 3'522'690 | 3'288'777 | 3'032'015 |
| <i>Frais généraux</i> | | 2'325'689 | 2'209'166 | 2'035'280 |
| <i>Administration générale</i> | | 1'082'000 | 951'130 | 885'658 |
| <i>Locaux administratifs</i> | | 115'000 | 128'480 | 111'077 |
| Part de l'indemnité non dépensée restituable | 11 & 25 | 0 | -6'197 | 775'770 |
| Amortissements | | 8'396'159 | 7'280'946 | 7'000'225 |
| <i>Amortissements immobilisations d'administration</i> | | 656'038 | 440'576 | 378'328 |
| <i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i> | | 7'740'121 | 6'840'370 | 6'621'897 |
| Total des charges | | 37'599'915 | 35'336'580 | 33'713'065 |
| Résultat opérationnel | | 4'578'153 | 8'413'572 | 10'514'603 |
| Produits financiers | 9 | 545'251 | 766'878 | 1'345'666 |
| Charges financières | 10 | -456'582 | -521'463 | -557'322 |
| Résultat avant sociétés associées | | 4'666'822 | 8'658'986 | 11'302'947 |
| Part dans le résultat net des sociétés associées | 19 | 1'000'000 | -900'655 | 889'574 |
| Résultat de l'exercice | | 5'666'822 | 7'758'331 | 12'192'521 |

Bilan consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| Montants en CHF | Notes | Réalisé 2018 | Réalisé 2017 |
|--|-----------|--------------------|--------------------|
| Actif | | | |
| Actif courant | | | |
| Liquidités et équivalents de liquidités | 4.3 & 12 | 28'760'037 | 26'474'599 |
| Débiteurs | 4.4 & 13 | 856'371 | 2'569'643 |
| Autres créances à court terme | 4.4 | 502'654 | 671'725 |
| Actifs transitoires | 4.4 & 14 | 1'402'145 | 1'229'268 |
| Total de l'actif courant | | 31'521'206 | 30'945'236 |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations corporelles | 4.5 & 15 | 120'904'380 | 124'937'400 |
| Immobilisations incorporelles | 4.6 & 16 | 1'266'443 | 1'298'928 |
| Réalisation en cours | 15 | 15'590'662 | 1'778'034 |
| Prêt et garanties à long terme | 18 | 15'590'662 | 1'778'034 |
| Participations | 4.2 & 19 | 23'264'261 | 23'653'542 |
| Total de l'actif immobilisé | | 174'581'655 | 167'068'068 |
| Total de l'actif | | 206'102'861 | 198'013'304 |
| Passif | | | |
| Fonds étrangers | | | |
| Engagements à court terme | | | |
| Fournisseurs et autres créanciers | 20 | 7'301'314 | 5'764'676 |
| Revenus reçus d'avance | 21 | 7'140'036 | 6'940'381 |
| Part à court terme des emprunts à long terme | 4.8 & 22 | 1'300'000 | 1'300'000 |
| Garanties et consignes | | 536'374 | 516'074 |
| Passifs transitoires | | 1'533'049 | 568'513 |
| Total des engagements à court terme | | 17'810'774 | 15'089'644 |
| Engagements à long terme | | | |
| Emprunts bancaires à long terme | 4.8 & 22 | 2'600'000 | 3'900'000 |
| Dettes à long terme | 4.8 & 22 | 4'168'038 | 4'387'616 |
| Subventions d'investissement | 4.14 & 17 | 2'298'077 | 2'392'633 |
| Provisions | 4.9 & 23 | 100'000 | 100'000 |
| Autres passifs à long terme | 4.11 & 25 | 0 | 775'770 |
| Total des engagements à long terme | | 9'166'115 | 11'556'019 |
| Total des fonds étrangers | | 26'976'889 | 26'645'663 |
| Fonds propres | | | |
| | 26 | | |
| Capital | | 100'000 | 100'000 |
| Fonds réserve générale | | 2'000'000 | 2'000'000 |
| Fonds statutaires | | 169'009'051 | 157'075'120 |
| Part de l'indemnité du Service du Stationnement (SDS) non dépensée | | 258'590 | 0 |
| Résultat de l'exercice | | 7'758'331 | 12'192'521 |
| Total des fonds propres | | 179'125'972 | 171'367'641 |
| Total du passif | | 206'102'861 | 198'013'304 |

Variation des fonds propres consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| Année 2018 | | | | | | |
|--|---------|------------------------|-------------------|------------------------------|------------------------|---------|
| En milliers de CHF | Capital | Fonds réserve générale | Fonds statutaires | Part indemnités non dépensée | Résultat de l'exercice | Total |
| Soldes au 1^{er} janvier | 100 | 2'000 | 169'009 | 259 | 0 | 171'368 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | 7'758 | 7'758 |
| Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat | 100 | 2'000 | 169'009 | 259 | 7'758 | 179'126 |
| Attribution aux fonds statutaires | | | 7'758 | | -7'758 | 0 |
| Part de l'indemnité du SDS acquise (note 26.3) | | | 259 | -259 | | 0 |
| Soldes au 31 décembre après attribution du résultat | 100 | 2'000 | 177'026 | 0 | 0 | 179'126 |
| Année 2017 | | | | | | |
| En milliers de CHF | Capital | Fonds réserve générale | Fonds statutaires | Part indemnités non dépensée | Résultat de l'exercice | Total |
| Soldes au 1^{er} janvier | 100 | 2'000 | 157'075 | 0 | 0 | 159'175 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | 12'193 | 12'193 |
| Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat | 100 | 2'000 | 157'075 | 0 | 12'193 | 171'368 |
| Attribution aux fonds statutaires | | | 11'934 | | -11'934 | 0 |
| Part de l'indemnité du SDS non dépensée (note 26.3) | | | | 259 | -259 | 0 |
| Soldes au 31 décembre après attribution du résultat | 100 | 2'000 | 169'009 | 259 | 0 | 171'368 |

Flux de trésorerie consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

| En milliers de CHF | Réalisé 2018 | Réalisé 2017 |
|---|-----------------|-----------------|
| Activités opérationnelles | | |
| Résultat de l'exercice | 7'758 | 12'193 |
| Amortissements comptables | 7'281 | 7'000 |
| Charges et produits non monétaires | 1'844 | 243 |
| Diminution / Augmentation de l'actif courant | 1'709 | -2'106 |
| Diminution / Augmentation du passif courant | 1'622 | 414 |
| Variation des autres passifs à long terme | -870 | 776 |
| Revalorisation des dettes à long terme | -212 | -800 |
| Flux liés aux activités opérationnelles | 19'132 | 17'719 |
| Activités d'investissement | | |
| Parkings Publics | | |
| <i>Parking Saint-Antoine</i> | -343 | -241 |
| <i>Parking des Alpes</i> | -22 | -76 |
| <i>Parking des Coudriers</i> | 0 | -12 |
| <i>Parking Vengeron sous voie</i> | -31 | -22 |
| Parkings Habitants | | |
| <i>Prieuré</i> | -194 | 0 |
| <i>Grandes-Communes</i> | -8 | 0 |
| <i>Tilleuls</i> | 0 | -386 |
| <i>Gazomètres</i> | -322 | -1'194 |
| Parkings P+R | | |
| <i>P+R Moillesulaz</i> | -344 | -204 |
| <i>P+R Etoile</i> | -178 | -292 |
| <i>P+R Sous-Moulin</i> | -97 | -55 |
| <i>P+R Sécheron</i> | -81 | -173 |
| <i>P+R Genève-Plage</i> | -118 | -486 |
| <i>P+R de la Voie Centrale</i> | -7 | -71 |
| <i>P+R Bernex</i> | 0 | -9 |
| <i>P+R Pré-Bois</i> | 0 | -17 |
| <i>P+R autres</i> | 0 | -43 |
| Bureaux et commerces du parking de l'Etoile | | |
| <i>Bureaux administratifs - Matériel informatique</i> | -35 | -103 |
| <i>Commerces: Bypass - Bar expresso</i> | -15 | 0 |
| Etudes et chantiers de parking | | |
| <i>P+R Bachet</i> | 0 | -6 |
| <i>P+R Trèfle Blanc</i> | -34 | 0 |
| <i>Chêne-Bourg</i> | -12'354 | 0 |
| <i>Compostelle</i> | -22 | 0 |
| <i>Vélostation Pont-Rouge</i> | -423 | -13 |
| <i>Autres P+R</i> | -24 | -487 |
| Autres immobilisations | | |
| <i>Centre de contrôle</i> | -384 | -181 |
| <i>Tri-monnaie, Voie publique et horodateurs</i> | -73 | -953 |
| <i>Service du Contrôle du Stationnement</i> | -473 | -384 |
| <i>Informatique de gestion et matériel informatique</i> | -346 | -22 |
| Placements à CT et autres actifs à LT | | |
| <i>Variation du prêt et des garanties à long terme</i> | 389 | 380 |
| Flux liés aux activités d'investissement | -15'539 | -5'052 |
| Activités de financement | | |
| <i>Remboursement d'emprunts</i> | -1'300 | -5'300 |
| <i>Variation des dettes à long terme</i> | -8 | -62 |
| Flux liés aux activités de financement | -1'308 | -5'362 |
| Total des flux de trésorerie | 2'285 | 7'305 |
| Liquidités au 1 ^{er} janvier | 26'475 | 19'170 |
| Liquidités au 31 décembre | 28'760 | 26'475 |
| Variation des liquidités | 2'285 | 7'305 |



Tamara, aide-comptable
L'équipe comptable gère la comptabilité, complète ou d'exploitation, d'une dizaine de sociétés et d'institutions.



Imer, surveillant-opérateur

Le centre de contrôle fournit une assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7. Les surveillants-opérateurs effectuent aussi des rondes d'observation, assurent la surveillance vidéo ainsi que le contrôle des équipements à distance.

Notes aux états financiers pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2018

1. Informations générales

1.1 Présentation

La Fondation des Parkings (ci-après: la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la Loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité du canton de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFPark sont:

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée;

- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficière d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

La dernière modification de la LFPark est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2018 parallèlement et en conséquence de la Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP).

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2018 était de 176 personnes pour 167.3 «équivalents plein temps», réparti comme suit:

| Secteur | 2018 | 2017 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Direction | 6.0 | 5.0 |
| Département Travaux & Planification | 2.6 | 2.8 |
| Département Exploitation | 36.3 | 35.1 |
| Département Service du Stationnement | 85.9 | 76.1 |
| Département Administration & Finances | 17.0 | 17.3 |
| Département Systèmes d'Information | 9.9 | 8.0 |
| Service Communication | 0.8 | 0.8 |
| Service Juridique | 0.8 | 0.8 |
| Service Ressources Humaines | 2.0 | 2.0 |
| Service Achats | 1.0 | |
| Apprenti(e)s | 5.0 | 5.0 |
| Total | 167.3 | 152.9 |

1.3 Statut fiscal

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal.

1.4 Affectation du bénéfice

Dès l'exercice 2019, conformément à l'article 35 de la LOIDP, sur proposition du Conseil de Fondation, le Conseil d'Etat déterminera l'affectation du bénéfice réalisé.

Sa décision tiendra notamment compte des besoins de financement des investissements projetés par l'institution.

2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers. En outre, les états financiers se réfèrent à la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

La position «Réalisation en cours», dont le contenu était compris dans les immobilisations, a été introduite au bilan à partir de cette année, ce qui a nécessité un changement de la présentation des valeurs de l'année précédente au bilan ainsi que dans les notes liées.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 Consolidation (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA, dans lesquelles la Fondation détient respectivement 45.36 % et 49 % du capital social. L'analyse globale des relations entre les entités permet de conclure à une absence de contrôle direct ou indirect. La Fondation consolide ces deux entités par la méthode de mise en équivalence.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

Voir aussi note 4.7

2.3 Changement de pratiques comptables

Aucun changement de pratiques comptables n'a été effectué pour les périodes considérées dans les présents états financiers.

3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat

De 2013 à 2015, les états financiers de la Fondation ont été établis et publiés en appliquant le référentiel intégral des normes IPSAS, en renonçant aux dérogations autorisées par le Conseil d'Etat. Une capacité financière suffisante et la volonté de suivre l'approche prudentielle complète IPSAS ont motivé cette décision. Or, en faisant ce choix, la Fondation s'était éloignée des principes appliqués par ses homologues cantonaux et par l'Etat lors de la consolidation des comptes annuels. Aussi, afin de satisfaire la demande d'homogénéité, le Conseil de Fondation a décidé en 2016 de changer les méthodes comptables concernées et d'appliquer les dérogations de l'article 7 du Règlement de l'établissement des états financiers pour l'exercice 2016 et suivants.

Les dérogations complètes sont énumérées ci-après :

- a) les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39;
- b) une provision est comptabilisée dans la mesure de la capacité financière de l'Etat afin de couvrir le risque que les taux prévus par la lettre c, alinéa 2, des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants, du 25 juin 1982, ne soient pas atteints (IPSAS19);
- c) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20);
- d) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29);
- e) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

4. Principes comptables

4.1 Conversion des monnaies étrangères (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

4.2 Participations dans des entreprises associées (IPSAS 36)

Les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA sont des entreprises associées et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

Voir aussi note 19

4.3 Liquidités et équivalents de liquidités (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidé, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

Voir aussi note 12

4.4 Autres actifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent: l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés: (i)

actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, (ii) placements détenus jusqu'à leur échéance, (iii) prêts et créances ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

(ii) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Voir aussi note 18

Les créances clients ont, en général, une échéance entre 15 et 30 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de

leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

Voir aussi note 13

(iv) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés, désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

4.5 Immobilisations corporelles (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

| | Durée d'utilité |
|------------------------------------|-----------------|
| Parkings | |
| Terrains | illimitée |
| Gros œuvre | 50 - 100 ans |
| Second œuvre | 5 - 20 ans |
| Matériel technique | 5 - 20 ans |
| Horodateurs de la voie publique | 4 - 5 ans |
| Aménagements | 5 - 20 ans |
| Équipements informatiques | 3 - 5 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 3 - 10 ans |

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Le seuil d'activation retenu, unitaire ou cumulé, est de CHF 3'000.–.

Voir aussi note 15

et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

4.6 Immobilisations incorporelles (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

| | Durée d'utilité |
|---|-----------------|
| Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent) | 20 - 100 ans |
| Logiciels informatiques | 3 - 5 ans |

La durée d'utilité de la servitude liée au parking P+R de Versoix a été revue, de 20 à 50 ans. Il en découle un changement d'estimation comptable pour l'exercice 2018 uniquement sans effet sur l'exercice précédent. L'opération comptable est visible dans le tableau des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

Voir aussi note 16

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers (IPSAS 26)

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans

le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

En résumé, lors de chaque clôture, et s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings. La valeur recouvrable est égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash Flow), puisqu'il s'agit d'actifs générant des avantages économiques futurs.

Au 31.12.2018 aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

Voir aussi notes 15 et 16

4.8 Dettes financières et autres passifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Voir aussi note 22

4.9 Provisions et passifs éventuels (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont

soit des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

Voir aussi note 23

4.10 Avantages au personnel (IPSAS 25)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), à laquelle la Fondation des Parkings est affiliée, applique un plan principal en primauté de prestations. Cet établissement de droit public est issu de la fusion de la CIA et de la CEH au 1.1.2014. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a LPP et sous approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG) a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG).

Depuis l'exercice 2016, la Fondation ne provisionne plus le déficit entre les engagements de prévoyance professionnelle et la fortune de son personnel dans la CPEG selon l'approche prévue par la norme IPSAS 25, voir note 3.

Voir aussi note 24

Projets de loi modifiant la LCPEG

Le Grand Conseil de la République et du canton de Genève, en date du 14 décembre 2018, a adopté un premier projet de loi modifiant la loi instituant la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève. Ce projet de loi vise: une réforme

structurelle de prévoyance professionnelle avec le passage de la primauté des prestations à celle des cotisations, et le maintien des prestations actuelles de la CPEG, voire une légère baisse en cas de dégradation des paramètres techniques de la Caisse, au moyen d'une recapitalisation de la Caisse à hauteur de 75 % de ses engagements et de mesures d'accompagnement qui limitent les attentes de baisse de prestation des assurés actifs à 5 %.

Selon cette loi, la Fondation devrait participer à la recapitalisation nécessaire aux objectifs ci-dessus au prorata de ses engagements envers les assurés actifs. En contrepartie, elle bénéficierait intégralement de la baisse des cotisations employeurs. Considérant un taux technique de 2.0 %, la Fondation pourrait, compte tenu de la situation au 1^{er} janvier 2018, participer à hauteur de 11.8 millions de francs l'année suivant l'entrée en vigueur de ce projet.

Or, le 14 décembre 2018, le Grand Conseil a aussi adopté un projet de loi concurrent portant sur la modification de la même loi. Les initiateurs de cette seconde loi souhaitent aussi une recapitalisation de la Caisse de 75 %, mais désirent le maintien du régime de primauté des prestations.

Le montant de la participation de la Fondation, dans ce deuxième cas de figure, n'a pas été communiqué; cependant, en considérant un taux technique de 2.0 %, la recapitalisation estimative serait de CHF 3.3 milliards au total dont 0.3 % de ce montant, soit CHF 9.9 millions, pour la Fondation.

Les deux référendums ayant abouti, une votation cantonale populaire devra départager ces lois le 19 mai 2019.

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique «Frais de personnel» à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs. Les primes d'ancienneté, avantages à long terme de CHF 500.-; 2'000.-; 2'500.- et 3'000.-, sont comptabilisées à l'occasion des jubilés.

Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

4.11 Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme se composent des indemnités du Service du Stationnement à restituer à l'Etat au terme du contrat de prestations. Ils ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt.

Voir aussi note 25

4.12 Contrats de location (IPSAS 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.13 Reconnaissance des revenus (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire ou les macarons à gratter, soit des prestations de courtes durées, sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements ou aux locations ou aux macarons, soit des prestations de longues durées, sont répartis sur la durée de validité du stationnement. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation, ils reviennent directement à l'Etat. Les produits des macarons sont issus du parcage sur la voie publique, toutefois, conformément à l'article 7D de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, ces produits nets des frais de gestion sont versés à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement destinés aux habitants et aux P+R. Les macarons ont une durée contractuelle de 1 an dès leur début de validité.

Les baux de location de places de parking ont une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours lorsqu'ils commencent avant le 1^{er} juillet et, dès cette date, une durée de location qui s'étend jusqu'à la fin de l'année suivante. Ils sont ensuite reconnus tacitement d'année en année.

Les abonnements ont, en général, une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconnus tacitement d'année en année. Les abonnements P+R ont une durée contractuelle congruente avec la durée des abonnements de transports publics remis, soit un mois pour les abonnements mensuels et 12 mois pour les abonnements annuels et APE.

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Recettes de la voie publique

La convention de gestion des horodateurs de la Ville de Genève, conclue avec le canton de Genève, prévoit que la Fondation doit verser des montants forfaitaires de 2015 à 2019. Lorsque les encaissements effectifs sont inférieurs aux montants forfaitaires ou objectifs implicites, la Fondation inscrit les différences en compte en déduction des recettes.

4.14 Subventions (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif comme engagement à long terme. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Dès 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, tels que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur, voir note 3.

Voir aussi notes 6 & 17

4.15 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

L'IPSAS Board a publié la nouvelle norme 41 en août 2018, applicable le 1^{er} janvier 2022.

| Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) | | Date d'entrée en vigueur |
|---|--|------------------------------|
| IPSAS 40 | Regroupement du secteur public | 1 ^{er} janvier 2019 |
| IPSAS 41 | Instruments financiers (remplace IPSAS 29) | 1 ^{er} janvier 2022 |

L'entrée en vigueur de la norme 40 ne concerne pas la Fondation. L'analyse des possibles impacts de la norme 41 sur la préparation des états financiers n'a pas encore été réalisée.

5. Informations sectorielles (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. Subventions non monétaires

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation, pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est plus enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes « 3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat » et « 4.14 Subventions (IPSAS 23) » du présent rapport.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes 2016, les subventions non

monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante :

[Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat x taux moyen de la dette de l'Etat – contrepartie monétaire = subvention non monétaire]

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir :

[Surface x prix/m² x taux de rendement]

Les prix/m² sont arrondis au centime dans les calculs du tableau ci-après alors qu'ils apparaissent au franc.

Subventions non monétaires par parking en 2018

| | Taux | Prix au m ² | Superficie | Coût construction | Droit de superficie | Droit d'utilisation de places de parc |
|---|--------|------------------------|------------|-------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Canton de Genève | | | | | | |
| P+R Les Mouilles | 2 % | | | 4'000'000 | | 80'000 |
| Parking des Coudriers | 2 % | 851 | 3'650 | | | 62'123 |
| P+R Genève-Plage | 2 % | 50 | 272 | | 272 | |
| P+R Sécheron | 2 % | 374 | 2'489 | | 18'606 | |
| P+R Etoile | | | 2'828 | | 0 | |
| P+R Gare de Meyrin | 2 % | 77 | 1'700 | | | 2'629 |
| P+R Voie Centrale | | | 4'700 | | | 0 |
| Parking des Gazomètres | 2 % | 2'209 | 3'003 | | 132'659 | |
| Parking de Chêne-Bourg | 1.75 % | 333 | 4'260 | | 24'816 | |
| | | | | | 176'353 | 144'752 |
| Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries | | | | | | |
| P+R Sous-Moulin | 5 % | 50 | 4'609 | | 11'523 | |
| Ville de Genève | | | | | | |
| Parking de Saint-Antoine | 5 % | 50 | 3'829 | | 9'573 | |
| Parkings des Tilleuls | 5 % | 600 | 3'466 | | 103'980 | |
| P+R Frontenex | 5 % | 50 | 725 | | | 1'813 |
| | | | | | 113'553 | 1'813 |
| Onex | | | | | | |
| Parking du Vieux-Moulin | 5 % | 50 | 4'901 | | 12'253 | |
| Autres | | | | | | |
| P+R IKEA | 5 % | 50 | 1'000 | | | 2'500 |
| P+R Balaxert | 5 % | 50 | 7'500 | | | 18'750 |
| Total | | | | | 313'680 | 167'814 |
| Total général | | | | | | 481'495 |

7. Produits divers

Au printemps 2015, un contrôle TVA couvrant les années 2010 à 2013 a été conduit par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC) auprès de la Fondation et des deux sociétés associées. Très indécise sur la façon de valoriser les subventions non monétaires relatives aux droits distincts et réels et aux mises à disposition de terrains nécessaires à l'exploitation de parkings, cette autorité a rendu en août 2017, après 28 mois, une notification d'estimation. La Fondation ne reconnaît pas l'approche de l'AFC comme étant économiquement fondée et juste, mais davantage arbitraire. Après avoir, dans un premier temps contesté cette notification sur ce sujet, notification qui par ailleurs est à l'avantage de la Fondation pour les années du contrôle pour CHF 138'772.– en raison d'un autre point, elle a formé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral le 14 janvier 2019 pour défendre sa méthode. Il en découle une correction de CHF 138'772.– pour 2017. Le Tribunal administratif fédéral vient de donner raison (au moment de la rédaction du présent rapport) à Parking Plaine de Plainpalais SA dans un recours contre une décision identique de l'AFC.

8. Frais de personnel

| En milliers de CHF au 31 décembre | 2018 | 31.12.2017 |
|---|---------------|---------------|
| Salaires et autres éléments de salaires | 14'494 | 13'515 |
| Indemnités journalières | -583 | -546 |
| Charges sociales | 3'731 | 3'406 |
| Frais de formation | 261 | 140 |
| Plan de mobilité | 17 | 11 |
| Frais et achat uniformes | 189 | 155 |
| Autres frais (honoraires, déplacements, etc.) | 422 | 315 |
| Total | 18'531 | 16'996 |

Les coûts liés au plan de mobilité sont enregistrés dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits. Le nouveau contrat d'assurance perte de gain en cas de maladie a pris effet au 1^{er} janvier 2017 avec des taux de prime revus à la hausse en raison de la sinistralité constatée. La part supportée par le personnel n'a pas varié, la Fondation assumant l'entièreté de l'augmentation.

9. Produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts sur le prêt à long terme en faveur de l'Aéroport international de Genève (AIG) et, cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements. La réévaluation des dettes du parking du Prieuré selon la méthode du taux d'intérêt effectif génère un gain comptable de CHF 211'837.–.

| En milliers de CHF | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|------------|--------------|
| Intérêts sur prêt à long terme AIG | 555 | 545 |
| Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif (parking Prieuré) | 212 | 800 |
| Total | 767 | 1'345 |

10. Charges financières

Les charges financières, indiquées avec un signe négatif dans le compte de résultat à la différence des autres charges, proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires et de commissions liées aux encaissements, en croissance, des règlements par cartes de crédit.

| En milliers de CHF au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|-------------|-------------|
| Intérêts sur emprunts | -75 | -133 |
| Charges financières liées aux dettes à long terme (parking Prieuré) | -44 | -54 |
| Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts | 0 | 0 |
| Commissions liées aux encaissements par cartes de crédit | -334 | -294 |
| Frais bancaires et charges financières diverses | -66 | -74 |
| Pertes sur change | -2 | -3 |
| Total | -521 | -557 |

11. Comparaison budgétaire (IPSAS 24)

L'exercice sous revue ressemble peu ou prou au précédent, s'inscrivant globalement dans une tendance positive amorcée depuis quelques années. Le bénéfice net dépasse l'objectif budgétaire de près de 37 %.

Dans un marché qui se rétracte, La Fondation dégage des recettes de ses parkings pour CHF 16.9 millions, soit 3.5 % plus élevées que les attentes. Son chiffre d'affaires de CHF 43.8 millions fait mieux que le budget de 3.7 %.

En revanche, les recettes de parkings publics en gérance ainsi que les taxes de stationnement en voirie, en baisse conformément au marché, impactent les revenus de la Fondation indirectement en réduisant ses honoraires. A relever, en particulier, le manque à gagner du mandat de gestion des horodateurs en Ville de Genève de près de CHF 242'000.– par rapport aux attentes.

Les conséquences financières de l'introduction de deux critères supplémentaires pour l'octroi des macarons « habitants » au 1.9.2017 ont été budgétées avec une hypothèse de baisse, après 12 mois, du nombre de macarons « habitants » de 20 % avec une marge de 5 % supplémentaire. Ayant atteint précisément l'objectif espéré par le département (soit 20 %), la marge, devenue superflue, se mue en excédent de recettes pour la Fondation de CHF 645'000.–.

En progression de 21.44 % en 12 mois, les ventes des macarons multizones de courtes durées dépassent le budget de près de CHF 515'000.–.

De CHF 35.4 millions, les charges opérationnelles sont en deçà du budget de 6 %. L'écart correspondant de CHF 2.3 millions est constitué principalement par les indemnités journalières perçues pour des cas d'absences maladie et accident non budgétées de CHF 580'000.–, d'une marge pour les frais d'exploitation de CHF 460'000.–, et de charges d'amortissements plus basses de CHF 1'100'000.–. En effet, cette année encore, les amortissements, bien que progressant, n'atteignent pas les valeurs budgétées en raison du report ou du décalage inhérent à certains investissements et longs projets.

Les produits financiers contribuent eux aussi favorablement au résultat réalisé par rapport au budget (CHF 0.22 mio.) à cause de la réévaluation à la baisse des dettes du Prieuré (cf. note 22).

Dernier élément de cette note, le résultat des sociétés associées péjore le résultat annuel global en raison d'une perte conséquente apparue pour l'une des sociétés de participations. Cette dernière, sous peine de se voir retirer son droit de superficie par la Ville de Genève, a dû régler sous 30 jours les redevances 2015-2017, qu'elle ne reconnaît pas, pour un montant total de CHF 3.7 millions. Par conséquent, et en raison des règles de consolidation, l'écart par rapport aux valeurs du budget de la Fondation se monte à CHF 1.9 millions (cf. note 19).

12. Liquidités et équivalents de liquidités

Les fonds sur les comptes bancaires et postaux sont entièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre de la Caisse centralisée. A ce titre, ils ne sont pas rémunérés et ont permis de réduire les frais d'emprunt de l'Etat d'environ CHF 369'000.–.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

| En milliers de CHF au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Caisses | 185 | 104 |
| Compte auprès de l'Etat de Genève | 23'407 | 21'774 |
| Comptes de chèques postaux | 4'832 | 4'002 |
| Avoirs en C/C BCGe | 335 | 591 |
| Avoirs en C/C Banque Migros | 3 | 3 |
| Total | 28'760 | 26'475 |

13. Débiteurs

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

| En milliers de CHF au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|------------|--------------|
| Tiers | 520 | 2'098 |
| Entités publiques non consolidées par le canton | 74 | 77 |
| Entités publiques consolidées par le canton | 193 | 212 |
| Entreprises associées | 247 | 234 |
| Provision pour débiteurs douteux | -177 | -51 |
| Total | 856 | 2'570 |

La masse des créances douteuses varie peu d'une année à l'autre. En 2018, toutefois, la provision augmente de CHF 126'000.– à cause de la dépréciation exceptionnelle des loyers d'une arcade du parking de l'Etoile.

| Echéancier des créances en provision au 31.12.2018 | Nombre | Poids |
|--|------------|--------------|
| < 12 mois | 14 | 9.2 % |
| 12 mois < et < 4 ans | 29 | 19.0 % |
| 4 ans < et < 6 ans | 15 | 9.8 % |
| 6 ans < et < 10 ans | 53 | 34.6 % |
| >= 10 ans | 42 | 27.5 % |
| | 153 | 100 % |

14. Actifs transitoires

Cette rubrique contient principalement des charges payées d'avance dont, au 31.12.2018, CHF 585'829.– de primes d'assurances et CHF 346'803.– de la part 2019 des abonnements TPG annuels liés aux abonnements annuels P+R.

| En milliers de CHF au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Actifs transitoires | 306 | 167 |
| Charges payées d'avance | 1'096 | 1'063 |
| Total | 1'402 | 1'229 |

15. Immobilisations corporelles

Année 2018

| En milliers de CHF | Parkings PUBLICS | Parkings HABITANTS | P+R | Autres | Construction en cours | Total |
|--|------------------|--------------------|----------------|---------------|-----------------------|-----------------|
| Valeur d'acquisition ou de construction | | | | | | |
| Situation au 1^{er} janvier | 45'474 | 42'026 | 119'479 | 9'175 | 13'904 | 230'059 |
| Investissement | 396 | 524 | 825 | 602 | 786 | 3'134 |
| Sortie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | 45'870 | 42'550 | 120'305 | 9'778 | 14'690 | 233'192 |
| Amortissements | | | | | | |
| Situation au 1^{er} janvier | -22'794 | -16'272 | -47'678 | -6'280 | -12'098 | -105'121 |
| Amortissements | -1'112 | -1'021 | -3'145 | -1'189 | -698 | -7'167 |
| Sortie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | -23'906 | -17'293 | -50'823 | -7'469 | -12'796 | -112'288 |
| Valeur nette comptable au 31 déc. | 21'963 | 25'257 | 69'481 | 2'308 | 1'894 | 120'904 |

Les réalisations en cours au 31 décembre 2018 concernent principalement les travaux non terminés dans le parking de Chêne-Bourg (KCHF 13'565).

Année 2017

| En milliers de CHF | Parkings PUBLICS | Parkings HABITANTS | P+R | Autres | Construction en cours | Total |
|--|------------------|--------------------|----------------|---------------|-----------------------|-----------------|
| Valeur d'acquisition ou de construction | | | | | | |
| Situation au 1^{er} janvier | 45'142 | 34'467 | 118'226 | 7'964 | 13'572 | 219'371 |
| Investissement | 332 | 7'560 | 1'254 | 1'211 | 332 | 10'688 |
| Désinvestissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | 45'474 | 42'026 | 119'479 | 9'175 | 13'904 | 230'059 |
| Amortissements | | | | | | |
| Situation au 1^{er} janvier | -21'735 | -15'299 | -44'589 | -5'161 | -11'503 | -98'286 |
| Amortissements | -1'059 | -973 | -3'089 | -1'119 | -595 | -6'835 |
| Situation au 31 décembre | -22'794 | -16'272 | -47'678 | -6'280 | -12'098 | -105'121 |
| Valeur nette comptable au 31 déc. | 22'680 | 25'754 | 71'801 | 2'896 | 1'806 | 124'937 |

16. Immobilisations incorporelles

Année 2018

| En milliers de CHF | Logiciels | Droit d'usage | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Valeur d'acquisition | | | |
| Situation au 1^{er} janvier | 1'474 | 1'325 | 2'798 |
| Achat | 82 | 1'325 | 1'407 |
| Sortie | 0 | -1'325 | -1'325 |
| Dépréciation | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | 1'556 | 1'325 | 2'880 |
| Amortissements | | | |
| Situation au 1^{er} janvier | -1'301 | -199 | -1'500 |
| Amortissements | -90 | -223 | -313 |
| Sortie | 0 | 199 | 199 |
| Situation au 31 décembre | -1'391 | -223 | -1'614 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre | 164 | 1'102 | 1'266 |

Année 2017

| En milliers de CHF | Logiciels | Droit d'usage | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Valeur d'acquisition | | | |
| Situation au 1^{er} janvier | 1'456 | 1'325 | 2'781 |
| Achat | 18 | 0 | 18 |
| Vente | 0 | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | 1'474 | 1'325 | 2'798 |
| Amortissements | | | |
| Situation au 1^{er} janvier | -1'202 | -132 | -1'335 |
| Amortissements | -99 | -66 | -165 |
| Situation au 31 décembre | -1'301 | -199 | -1'500 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre | 173 | 1'126 | 1'299 |

17. Subventions d'investissement

| En milliers de CHF | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Parking P+R Moillesulaz | 1'597 | 1'673 |
| Parking P+R Sécheron | 795 | 814 |
| Total au 1^{er} janvier | 2'393 | 2'487 |
| Nouvelle subvention durant l'exercice | 0 | 0 |
| Subvention soldée durant l'exercice | 0 | 0 |
| Produits différés de subventions d'investissements | -95 | -95 |
| Parking P+R Moillesulaz | 1'521 | 1'597 |
| Parking P+R Sécheron | 777 | 795 |
| Total au 31 décembre | 2'298 | 2'393 |

La présentation des subventions d'investissement au bilan a été modifiée. Au lieu de diminuer les immobilisations corporelles, elles apparaissent désormais dans les engagements à long terme au passif.

18. Prêt et garanties à long terme

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un prêt à long terme à l'Aéroport international de Genève (AIG) de CHF 25'693'232.-. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci, de CHF 945'000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.-, qui porte le prêt à 23'162'841.- au 31.12.2018; le solde correspondant aux intérêts.

Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 101'421.- au 31.12.2018.

19. Participations dans des entreprises associées

La Fondation détient 49% de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.36% de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations.

| Montants en CHF au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|-------------------|-------------------|
| Variation de la valeur des participations dans des sociétés associées | | |
| Valeur des participations au 1 ^{er} janvier | 15'400'164 | 15'737'270 |
| Part dans le résultat des sociétés associées | -901'744 | 922'580 |
| Dividendes et/ou indexation du capital Fondation à éliminer | -943'600 | -1'226'680 |
| Part des dividendes non distribués | 1'089 | 590 |
| Correction de la valorisation des propres actions | 0 | 0 |
| Reclassement Propres parts de capital | 0 | -33'595 |
| Valeur des participations au 31 décembre | 13'555'909 | 15'400'164 |
| <i>Variation</i> | -1'844'255 | -337'106 |
| Données financières résumées | | |
| Actifs courants | 13'562'045 | 13'111'408 |
| Actifs non courants | 21'535'697 | 23'571'543 |
| Total des actifs | 35'097'742 | 36'682'951 |
| Passifs courants | 5'702'265 | 3'537'807 |
| Passifs non courants | 3'439 | 13'160 |
| Total des fonds étrangers | 5'705'704 | 3'550'967 |
| Total des fonds propres (avant affectation du résultat) | 29'392'037 | 33'132'984 |
| Part dans les fonds propres des sociétés associées | 13'555'909 | 15'400'164 |
| Total des produits des sociétés associées | 13'705'720 | 12'842'559 |
| Résultat net de l'exercice des sociétés associées | -1'743'347 | 1'953'850 |
| Part dans le résultat net des sociétés associées | -901'744 | 922'580 |
| Part des autres éléments du résultat des sociétés associées | 1'089 | -33'006 |
| Part dans le résultat global des sociétés associées | -900'655 | 889'574 |

La réclamation anticipée et rétroactive de la redevance annuelle du DDP à la société Parking Plaine de Plainpalais SA depuis l'année 2015 explique la perte du résultat des sociétés associées. Ce différend fait actuellement l'objet d'une procédure arbitrale.

20. Fournisseurs et autres créanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

| En milliers de CHF au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|--------------|--------------|
| Fournisseurs | 1'282 | 1'304 |
| Retenues de garanties pour travaux | 1'250 | 151 |
| Institutions sociales | 7 | 4 |
| Tiers | 828 | 798 |
| Entités publiques non consolidées par le canton | 1'555 | 1'587 |
| Entités publiques consolidées par le canton | 2'303 | 1'793 |
| Entreprises associées | 77 | 128 |
| Total | 7'301 | 5'765 |

21. Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits. Exceptionnellement, en raison d'une erreur sur une date valeur d'un virement postal tardif, un encaissement n'a pas été affecté aux débiteurs correspondants mais comptabilisé en revenus reçus d'avance.

22. Emprunts et dettes

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Les deux emprunts avec un remboursement annuel ont une part à court terme de CHF 1.3 mio. Les emprunts sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (note 28), soit par des cédulas hypothécaires (note 30). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice durant lequel il est encouru. Il atteint CHF 75'482.– en 2018 pour un taux d'intérêt moyen de 1.51 %.

Les dettes à long terme du parking du Prieuré sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des revenus nets futurs du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un gain comptable de CHF 211'837.–. Le nouveau taux d'intérêt implicite calculé au 31.12.2018 égale 1.0612 %.

| En milliers de CHF au 31 décembre | Taux d'intérêt effectif | Echéance | 2018 | 2017 |
|---|-------------------------|------------|--------------|--------------|
| Part à court terme des emprunts bancaires à long terme | | | | |
| Remboursements annuels linéaires | | | | |
| Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans | 1.58 % | 19.09.2021 | 800 | 800 |
| Emprunt BCGe groupé - 8 ans | 1.3725 % | 31.12.2021 | 500 | 500 |
| | | | 1'300 | 1'300 |
| Emprunts bancaires à long terme | | | | |
| Remboursement à l'échéance | | | | |
| Remboursements annuels linéaires | | | | |
| Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans | 1.58 % | 19.09.2021 | 1'600 | 2'400 |
| Emprunt BCGe groupé - 8 ans | 1.3725 % | 31.12.2021 | 1'000 | 1'500 |
| | | | 2'600 | 3'900 |
| Dettes à long terme (parking du Prieuré) | | | | |
| Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mios) | 1.0612 % | 01.10.2057 | 3'126 | 3'291 |
| Emprunt BCGe (val. nominale 1 mio) | 1.0612 % | 01.10.2057 | 1'042 | 1'097 |
| | | | 4'168 | 4'388 |
| Total | | | 8'068 | 9'588 |

23. Provisions et passifs éventuels

Il existe une obligation conventionnelle de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.– et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. Au 31.12.2018, la provision semble raisonnablement dotée.

Comme déjà décrit à la note 7, le dossier du contrôle TVA sur les années 2010 à 2013 est en main du Tribunal administratif fédéral. Une estimation de l'application de l'approche retenue par l'AFC pour les exercices 2014 à 2018 permet de croire qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision.

24. Engagements de prévoyance

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit: « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la note 24 présente la situation financière de la CPEG aussi bien sous l'angle LPP que IPSAS 39 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et elle possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée pour la rubrique ci-après 24.4.

L'issue de l'assainissement de la caisse de prévoyance décrite plus haut s'avère très incertaine. Il n'y a pas d'engagement ferme à ce stade qui permette d'envisager la comptabilisation d'une provision.

24.1 Données de base des assurés de la Fondation

| Situations au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|------------|------------|
| Nombre d'assurés | | |
| Actifs | 176 | 156 |
| Bénéficiaires de pensions | 25 | 24 |
| Total | 201 | 180 |
| Assurés actifs | | |
| Age moyen | 44.92 | 45 |
| Années d'assurances moyennes | 11.54 | 12 |
| Somme des salaires assurés (en CHF) | 11'377'426 | 10'091'244 |
| Salaire assuré moyen (en CHF) | 64'644 | 64'687 |
| Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF) | 24'464'883 | 22'432'770 |
| Bénéficiaires de pensions | | |
| Age moyen sans les enfants | 66.58 | 66 |
| Pensions totales versées (en CHF) | 507'069 | 471'198 |
| Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF) | 8'306'127 | 8'024'823 |

24.2 Base technique CPEG

Tables actuarielles VZ 2010 avec taux d'évaluation de 2.5 % (provision pour risques de pertes techniques et engagements de pension) et un taux de 3 % pour les prestations de libre passage.

24.3 Solvabilité globale de la CPEG

| Situations au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|---------|---------|
| Degré de couverture légal (art. 44 OPP2) | 58.1 % | 61.2 % |
| Degré de couverture des pensionnés | 104.7 % | 109.2 % |

24.4 Estimation de l'application de la norme IPSAS 39 pour la Fondation

| Situations au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|------|-------------|
| Valeur actuelle des engagements | n.d. | -59'688'960 |
| Juste valeur de la fortune | n.d. | 20'906'372 |
| Valeur actuelle des engagements non couverts | n.d. | -38'782'588 |
| Taux d'escompte à la fin de l'année | n.d. | 0.70 % |
| Croissance moyenne des salaires | n.d. | 1.00 % |

Les montants et taux sont fournis par le service des états financiers du département des finances du canton de Genève. Pour 2018, ils n'étaient pas encore disponibles au moment de la révision du présent rapport.

25. Autres passifs à long terme

Les indemnités du Service du Stationnement à restituer au canton (art. 17 LIAF) sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt couru non échu à la date de clôture, conformément au contrat de prestations qui lie la Fondation au canton. En principe, au terme du cycle de trois ans de ce contrat, la part restituable des indemnités passe dans les passifs transitoires en vue de son paiement. Cependant, en raison de la décision de la chambre constitutionnelle de la cour de justice rendue par l'arrêt du 28 juin 2018, à la suite du recours de la Ville de Genève contre ledit contrat de prestations, d'annuler celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2019, la Fondation a calculé de manière anticipée la part à restituer dès fin 2018.

Afin d'assurer la continuité de cette prestation en 2019, une convention tripartite Ville-Canton-Fondation a été signée le 20 décembre 2018.

| En milliers de CHF au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|-------------|------------|
| Indemnités SDS non dépensées | | |
| Correctif 2016 | 74 | 0 |
| Total cumulé à restituer à l'Etat après 2016 | 74 | 0 |
| Excédent ou déficit 2017 | 776 | 776 |
| Excédent ou déficit 2018 | -6 | 0 |
| Excédent ou déficit 2019 | 0 | 0 |
| Total cumulé à restituer à l'Etat après 2019 | 770 | 776 |
| Transfert dans passifs transitoires | -844 | 0 |
| Total | 0 | 776 |

26. Fonds propres

26.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.- du canton, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.-, non comptabilisée.

26.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires du canton.

26.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

La part des indemnités du Service du Stationnement revenant à la Fondation est acquise uniquement au terme du contrat de prestations.

27. Informations sur les parties liées (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 2 classes:

- les entités publiques consolidées (cf. REEF)

par le canton (p.ex. les Transports publics genevois);

- les entreprises associées et consolidées par la Fondation (Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA).

27.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2017. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

27.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit:

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|-------|-------|
| Conseil de Fondation | | |
| Nombre de personnes | 16 | 16 |
| Rémunération (en milliers de CHF) | 197 | 192 |
| Direction | | |
| Nombre de personnes (EPT) | 6 | 5 |
| Charges de personnel (en milliers de CHF) | 1'522 | 1'276 |

28. Cautionnement de l'Etat

La Fondation peut bénéficier de la garantie du canton pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8^e %, appliquée dès la mise en place des emprunts. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Fondation ne pas eu recours à cette garantie pour les années ici présentées.

29. Valeurs d'assurance incendie

La somme des valeurs d'assurance des bâtiments est de CHF 266'950'208.– au 31 décembre 2018. L'indemnité du risque incendie des bâtiments est limitée par événement à CHF 81'800'000.–.

30. Actifs gagés pour garantir des engagements

Le nominal des cédules hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation, est de CHF 30'100'000.–. Par ailleurs, il existe des cédules hypothécaires libres de CHF 14'750'000.– relatives à divers parkings, déposées dans le coffre de la Fondation.

31. Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

32. Gestion des risques financiers

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

32.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition du canton de Genève dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

32.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de financement.

32.3 Risque de taux d'intérêts

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- ses emprunts sont libellés en taux fixes ;
- les dettes du parking du Prieuré ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

32.4 Risque de change

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

33. Système de contrôle interne – Evaluation des risques

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne exprimés dans le document fondateur « Politique du système de contrôle interne SCI » qui couvre l'ensemble de ses risques. Cette politique a pour but de décrire l'organisation et les activités, d'identifier les acteurs et de définir les rôles et les responsabilités au sein de la Fondation pour s'assurer d'une gestion appropriée du contrôle interne.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions et des terminologies employées, et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, conduit des groupes de travail avec les propriétaires des risques pour la définition et l'évaluation de l'inventaire des risques ;
- validation de l'inventaire des risques en séance plénière des propriétaires des risques ;
- suivi des actions de réduction des risques ;
- validation des risques par le Comité d'audit ;
- validation des risques par le Conseil de Fondation ;
- restitution des risques majeurs au service du contrôle interne du canton de Genève.

L'année 2018 a vu la réalisation de plusieurs actions de réduction des risques technologiques, notamment par la création du département des Systèmes d'Information et l'engagement de son directeur. Un plan informatique sur 5 ans a été défini.

Une assistante financière a été recrutée afin d'améliorer les outils et processus de pilotage financier.

Les risques les plus significatifs communiqués au service du contrôle interne de l'Etat, selon la procédure en place, sont ceux du surendettement d'un bien et de la valorisation du patrimoine bâti. Ces risques sont identifiés en raison de l'importance de l'impact financier potentiel, qui atteint vite le seuil de déclaration, en cas de survenance d'un événement lors de la phase de construction ou d'exploitation d'un gros ouvrage.

Le risque significatif d'interruption des prestations du contrôle du stationnement en Ville de Genève (cf. note 25) au 1^{er} janvier 2019 a été signalé dans le courant de l'année. Toutefois, un compromis a été trouvé entre la Ville de Genève et le Canton, ce qui permet à la Fondation de poursuivre les activités concernées.

Stéphane Bertossa, Directeur Administration & Finances



Dany, agent de sécurité

L'entreprise de sécurité mandatée par la Fondation effectue des patrouilles régulières et intervient en cas de nécessité.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des Parkings, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale de l'État de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques, à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 4 mars 2019

BDO SA



Nigel Le Masurier
Expert-réviseur agréé



Matthias Paffrath
Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé

Réalisation : Atelier Pointif
Photographies : Loris von Siebenthal, Marc Guillemin



T. +41 (0) 22 827 44 90
F. +41 (0) 22 827 48 60
admin@fondation-parkings.ch
www.geneve-parking.ch

Carrefour de l'Etoile 1
CP 1775 - 1211 Genève 26